



Comité Social Territorial du 27/03/2025

Vos élus CGT vous informent :

DRH-Lignes directrices de gestion 2025-2028 :

Lors de ce CST, nous avons été amenés à nous prononcer sur le dossier majeur des Lignes Directrices de Gestion de 2025 à 2028, qui définissent la politique de la collectivité en matière de Ressources humaines durant ces 3 années.
Les lignes directrices de gestion sont un outil de pilotage.

Elles devraient être en lien avec la réalité de ce que nous vivons.

Les LDG avec le RSU (Rapport Social Unique) sont les outils les plus importants dont sont dotées les collectivités.

Le dossier présenté en CST est tellement généraliste qu'il pourrait être les Lignes Directrices de Gestion de n'importe quelle collectivité sur n'importe quel territoire.

Aucun des points qui comptent pour la vie professionnelle des personnels du département n'y est décliné malgré plusieurs engagements pris pour ces mêmes années concernant :

- le RIFSEEP et particulièrement la clause de revoyure de l'IFSE ;
- les sujétions particulières ;
- les conditions de travail ;
- les risques psychosociaux auxquels sont soumis les agents et particulièrement ceux de la délégation du social ;
- la santé au travail et le service Santé au Travail ;
- le télétravail...

C'est pourquoi, les élus CGT, après avoir tenté de débattre, usé d'arguments fondés sur l'ensemble de ses sujets pour enrichir ce document et face à la position totalement fermée de la collectivité, ont voté CONTRE.

Nous nous démarquons en cela du positionnement d'autres représentants des personnels dont nous vous livrons un aperçu : *"Avec des objectifs aussi ambitieux, j'imagine qu'ils ne peuvent qu'être sincères"*.

VOTE :

CGT : Contre
UNSA : Pour
CFDT : Pour
NON INSCRIT : Pour

Tous ensemble !

DRH-Dispositif de promotion par détachement des agents avec RQTH :

Ce dispositif dérogatoire et expérimental, en cours depuis 2019 et jusqu'au 31 décembre 2026, ouvre la possibilité aux agents relevant de l'obligation d'emploi d'accéder par détachement au cadre d'emploi supérieur.(changement de catégorie).

Cela concerne 5 à 7 postes qui pourront être ouverts au détachement pour l'ensemble des catégories, filières et cadres d'emplois.

Les services SMEH (Service Maintien dans l'Emploi et Handicap) et Recrutement Mobilité sont chargés d'organiser la procédure de sélection.

VOTE :

CGT : Pour

UNSA : Pour

CFDT : Pour

NON INSCRIT : Pour

DRH- Convention de partenariat entre l'Ordre des Avocats du barreau de Toulon et le Conseil Départemental du Var - vote :

Ce dossier est reporté à la suite du rejet de la proposition de convention par les barreaux de Toulon et Draguignan.

DRH- Convention entre le Crédit social des fonctionnaires et le Conseil Départemental du Var :

La collectivité soumet au vote la signature d'une convention avec le Crédit Social des Fonctionnaires au motif d'aider les agents qui ont recours au service social du personnel.

Qu'il y ait convention ou non avec le Département, les offres du Crédit Social des Fonctionnaires sont accessibles à TOUS les fonctionnaires dès lors qu'ils s'acquittent d'un droit d'entrée et de leur cotisation annuelle.

La CGT interroge sur la plus-value d'une convention pour les agents (par exemple, taux préférentiel, pas de droit d'entrée, ...). Réponse : aucune plus-value à part des permanences aux Lices !!!!

Dans la mesure où la convention n'apporte **aucun bénéfice supplémentaire** aux agents qui peuvent tout à fait solliciter cet organisme aux mêmes conditions et sans être liés par une convention, la CGT n'adhère pas à cette proposition

VOTE :

CGT : Abstention

UNSA : Pour

CFDT : Pour

NON INSCRIT : Pour